



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'académie de Montpellier pleinement mobilisée dans la prévention du harcèlement à l'école

Montpellier, le 7 novembre 2024

Depuis 2021, le ministère de l'Éducation nationale a structuré sa politique de prévention, d'accompagnement et de protection des élèves autour du programme Phare, dans les écoles élémentaires et les lycées. Près de quatre ans après, et en cette journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, l'académie de Montpellier est pleinement mobilisée dans la prévention du harcèlement.

▪ **Une mobilisation exceptionnelle des élèves et des personnels**

Chaque école et établissement dispose désormais d'une équipe ressource de 5 personnels au minimum, formée, qui intervient sur les situations d'intimidation ou de harcèlement, forme les autres personnels et sensibilise l'ensemble de la communauté éducative au repérage des situations.

Chaque collège et lycée dispose aussi d'un coordonnateur harcèlement et d'une équipe d'au moins 10 élèves ambassadeurs ayant pour mission de sensibiliser leurs camarades, de repérer les signes du harcèlement ou encore de conduire des projets pour mobiliser l'ensemble de la communauté éducative.

Dans l'académie de Montpellier, **100% des écoles et établissements disposent d'une équipe ressource** de 5 personnes minimum et **2 000 élèves ambassadeurs** sont identifiés et accompagnés dans les collèges et les lycées, auxquels s'ajoutent **100 élèves sentinelles-référents**, identifiés et formés.

▪ **Des moyens humains supplémentaires**

Des moyens supplémentaires ont été déployés au sein de l'académie de Montpellier depuis la rentrée 2024, avec le recrutement de **6 personnels dédiés à 100% à la mission de prévention et de lutte contre le harcèlement**. Une coordonnatrice académique et 5 chargés de mission départementaux ont pris leurs fonctions à la rentrée 2024. Ils ont pour mission de conseiller et d'accompagner la Rectrice et les Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale dans le pilotage de cette politique de prévention et de lutte contre le harcèlement.

142 volontaires en mission de services civiques supplémentaires ont également été déployés à compter de la rentrée 2024 afin de renforcer la politique de prévention déployée au sein des écoles, collèges et lycées.

▪ **Un plan de formation d'envergure**

L'académie de Montpellier s'est engagée depuis la rentrée 2024 dans un programme de formation ambitieux, à la hauteur des enjeux pour les élèves et leurs parents, afin de former 100% des personnels à la prévention et à la lutte contre le harcèlement d'ici 2026. Son déploiement est d'ores et déjà en cours. 45% des personnels auront été formés d'ici la fin de l'année scolaire 2024/25 et 100% le seront d'ici la fin de l'année 2026.

Un plan de formation complémentaire sur des thématiques aussi diverses que l'écoute active et l'empathie, l'accompagnement à la formalisation de protocoles internes, l'écoute active et non blâmante, la communication et l'assertivité, le cyberharcèlement, le rôle des ambassadeurs, des sentinelles et des référents est également en cours de déploiement afin de permettre aux équipes de monter encore davantage en compétence.

CONTACT PRESSE

Académie de Montpellier

communication@ac-montpellier.fr

Marion Redwitz, directrice de la communication : 04 67 91 45 08 / Port : 06 10 31 51 71

Elise Garcia, directrice adjointe de la communication : 04 67 91 48 03 / Port : 06 86 16 42 09



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

▪ Le prix « Non au harcèlement », échéance emblématique de l'année scolaire

Dans le prolongement de la journée « Non au harcèlement », une forte mobilisation est attendue avec l'organisation du concours "Non au harcèlement !". Organisé par le ministère de l'Éducation nationale, avec le soutien de la mutuelle MAE, il a pour objectif de favoriser le bien-être des élèves à l'école, de sensibiliser les élèves et les personnels au harcèlement à l'école, de donner la parole aux élèves en les rendant acteurs de la prévention et d'inciter à la mise en place de projets pérennes dans les écoles et établissements.

Ce concours permet aux équipes de sensibiliser les élèves au phénomène du harcèlement dans le cadre des séquences pédagogiques et/ou du projet d'école ou d'établissement. Destiné aux élèves **du CP au baccalauréat**, il consiste en la **production d'un support de communication (affiche ou vidéo)**, sous la conduite des équipes pédagogiques et éducatives, en articulation avec le plan de prévention du harcèlement de leur école ou de leur établissement.

Les élèves peuvent concourir dans les catégories suivantes :

- lutte contre le harcèlement, niveau école élémentaire, affiche et vidéo ;
- lutte contre le harcèlement, niveau collège, affiche et vidéo ;
- lutte contre le harcèlement, niveau lycée, affiche et vidéo ;
- lutte contre le harcèlement, inter-degré, affiche et vidéo.

Nouveauté pour cette 12^{ème} édition : 2 nouveaux prix sont créés :

- le **Prix des écoliers** récompensera une affiche et une vidéo conçues par les élèves du premier degré (ou en inter-degré) parmi les lauréats nationaux ;
- le **Prix des élèves ambassadeurs** récompensera une affiche et une vidéo conçues par les élèves du second degré (ou en inter-degré) parmi les lauréats nationaux.

Le jury académique sélectionnera 14 lauréats académiques pour la phase nationale et le jury national primera une production par catégorie récompensée par un chèque de la MAE afin de financer des actions de prévention qui mobilisent les élèves de l'école ou de l'établissement.

Le calendrier 2024-2025 est connu :

- **vendredi 31 janvier 2025** : date limite d'envoi des productions dans les académies
- **du lundi 3 février 2025 au vendredi 7 mars 2025** : phase académique du prix
- **du lundi 10 mars 2025 au vendredi 4 avril 2025** : phase nationale du prix
- **entre le 12 mai 2025 et le 23 mai 2025** : publication et cérémonie de remise des prix

CONTACT PRESSE

Académie de Montpellier

communication@ac-montpellier.fr

Marion Redwitz, directrice de la communication : 04 67 91 45 08 / Port : 06 10 31 51 71

Elise Garcia, directrice adjointe de la communication : 04 67 91 48 03 / Port : 06 86 16 42 09